

## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN – 13 JUIN 2005

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement de Verdun est tenue le lundi 13 juin 2005 à 9 h, à la salle 205, arrondissement de Verdun.

**SONT PRÉSENTS :** Madame la conseillère Ginette Marotte ainsi que messieurs les conseillers Laurent Dugas, Claude Trudel et John Gallagher.

**MEMBRE DU CONSEIL ABSENT :** M. Georges Bossé, maire de l'arrondissement.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :** Monsieur Gilles Baril, directeur de l'arrondissement,  
Monsieur Pierre Boutin, directeur, Travaux publics,  
Monsieur Dany Tremblay, directeur, Aménagement urbain et services aux entreprises,  
Monsieur René Breton, directeur, Culture, sports, loisirs et développement social,  
Madame Lucie Boulais, directrice, Services administratifs,  
Madame Francine Morin, responsable du protocole et des relations publiques,  
Madame Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement et directrice du bureau d'arrondissement.

**En l'absence de M. Georges Bossé, maire de l'arrondissement, Madame la conseillère Ginette Marotte préside la séance.**

La séance débute à 9 h et est suspendue. À la reprise à 9 h 45, tous les membres du conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'a pas lieu étant donné l'absence d'un auditoire.

CA05 210276

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement tenue le lundi 13 juin 2005.

GDD 1052200029

CA05 210277

**APPROUVER LA MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DES CRÉDITS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2005-2007 DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN ET ABROGER LA RÉOLUTION CA05 210214 ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT LE 30 MAI 2005.**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel  
 ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU comme suit :

1. D'approuver la modification de la programmation du PTI 2005-2007 de l'arrondissement de Verdun;
2. D'abroger la résolution CA05 210214 adoptée par le conseil d'arrondissement le 30 mai 2005.

GDD 1052203005

CA05 210278

**MODIFIER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA05 210001 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 349 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION À DIVERS BÂTIMENTS DE L'ARRONDISSEMENT.**

CONSIDÉRANT QUE le coût réel de la génératrice à l'Auditorium s'est avéré inférieur à l'estimation;

CONSIDÉRANT QUE l'on ne peut pas utiliser des soldes disponibles d'un item dans un règlement pour faire un projet non inscrit à l'annexe du règlement;

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux à effectuer à l'Auditorium de Verdun.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
 APPUYÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU DE modifier le règlement d'emprunt RCA05 210001 comme suit :

1. Remplacer à l'article 1 dudit règlement le chiffre 349 000 \$ par le chiffre 309 000 \$;
2. Remplacer à l'item 2 de l'annexe A dudit règlement, le chiffre 86 000 \$ par le chiffre 45 000 \$.

GDD 1052186036

CA05 210279

**OCTROYER TROIS (3) CONTRATS POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES, APPEL DE PROPOSITIONS SUR INVITATION C05/024, AUX FIRMES SUIVANTES: COMPUGEN AU MONTANT DE 8 824,37 \$, HYPERTEC SYSTÈMES INC. AU MONTANT DE 31 085,51 \$, AINSI QUE INSO AU MONTANT DE 26 235,82 \$, POUR UN MONTANT TOTAL DE 66 145,70 \$, TOUTES TAXES INCLUSES, ET AUTORISER LE FINANCEMENT DE CETTE DÉPENSE PAR LE FONDS DE ROULEMENT, LADITE DÉPENSE ÉTANT REMBOURSABLE SUR UNE PÉRIODE DE CINQ (5) ANS.**

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à l'analyse des propositions sur invitation pour l'achat d'équipements informatiques.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Laurent Dugas  
 APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT  
 RÉSOLU comme suit :

1. D'autoriser une dépense de 66 145,70 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture d'équipements informatiques;
2. D'accorder à la firme Compugen un contrat au montant de 8 824,37 \$, toutes taxes incluses;
3. D'accorder à la firme Hypertec Systèmes Inc. un contrat au montant de 31 085,51 \$, toutes taxes incluses;
4. D'accorder à INSO un contrat au montant de 26 235,82 \$, toutes taxes incluses;
5. D'autoriser le financement de cette dépense par le fonds de roulement et le remboursement sur une période de cinq (5) ans;
6. D'imputer cette dépense comme suit:

Poste	Crédits	Contrat
12-321-05-002	62 120,32 \$	66 145,70 \$

Certificat du trésorier n° CTA1052186030

GDD 1052186030

CA05 210280

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 128 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'AUDITORIUM**

Le conseiller Laurent Dugas donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté un règlement autorisant un emprunt de 128 000 \$ pour des travaux de rénovation à l'Auditorium.

Dispense de lecture est alors demandée, copie du projet de règlement ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil.

GDD 1052186033

CA05 210281

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE  
754 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DES QUAIS DU PARC MGR J.-A.-  
RICHARD ET DE LA RUE GALT**

Le conseiller John Gallagher donne avis que, lors d'une séance subséquente du conseil d'arrondissement, sera présenté un règlement autorisant un emprunt de 754 000 \$ pour la construction des quais du parc Mgr J.-A.-Richard et de la rue Galt.

Dispense de lecture est alors demandée, copie du projet de règlement ayant été préalablement distribuée à chacun des membres du conseil.

GDD 1052186034

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel  
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte  
ET UNANIMEMENT  
RÉSOLU QUE la séance soit levée à 10 h.

**PRÉSIDENT**

**SECRÉTAIRE**